

## Stage en tribunal de droit administratif - expériences

Par **lin ha**, le **24/05/2018** à **11:17**

Bonjour tout le monde!

je suis actuellement en deuxième année de licence et je vais très prochainement faire un stage de 2 semaines dans un tribunal de droit administratif. Pensez-vous que je doive réviser certains chapitres de droit administratif en particulier? Ou même autre chose? Etait-il facile de poser des questions? Enfin bref si vous avez des expériences ou des conseils à apporter, merci beaucoup d'avance! Je ne sais pas trop à quoi m'attendre ! Ni comment m'y préparer.

Par **LouisDD**, le **24/05/2018** à **18:36**

Salut

Perso je suis passé par une juridiction de petite taille et côté privatiste, mais je pense pouvoir apporter mes réponses :

Pour le côté faut il réviser : pour ma part j'ai été à de nombreuses audiences, J'ai étudié des dossiers, bref, une diversité énorme dans le contenu et dans la technicité des domaines. Ainsi par exemple un conflit assureur/conducteur, Ça allait, un procès pénal aussi, par contre j'ai assisté à des audiences de juges des tutelles... Avec 0 notions... Un peu perdu au début, mais un magistrat très explicatif et avec qui poser des questions sur ma compréhension de ce qui s'était fait ne posait pas de souci et hop je m'en suis sorti. Et en prime j'ai compris et appris pas mal de choses !

Plus spécifiquement au droit administratif, en L2 vous n'avez que les bases... Donc peut être qu'être au point sur ces dernières peut vous permettre de voir une forclusion du délai ou autre... Mais si vous tombez sur la dentelle administrative où seul des notions vraiment poussées typées M2 vous permettent de comprendre... Difficile donc avec juste les connaissances de L2 d'être bien utile, en tout cas je me suis personnellement senti limité, tant en connaissance que dans l'aspect pratique et vivant de l'exercice du droit.

Ce qui peut être sympa pour créer le contact ce serait que votre projet professionnel soit d'être dans un tel tribunal, Ce qui peut vous permettre de poser des questions sur leur parcours, leur carrière, les dossiers à traiter... Bref leur travail et comment en sont ils arrivés là. Et si vous montrez que vous êtes intéressé et pris dans le jeu, ils seront sûrement plus à même de vous répondre.

Voilà à plus !

Par **lin ha**, le **26/05/2018** à **11:54**

Merci(tardif dsl) beaucoup pour ta réponse!! Au moins je saurai que si je me sens un peu à l'ouest, c'est normal. Je poserai un maximum de questions sur les dossiers en espérant qu'ils soient accessibles.

Par **LouisDD**, le **26/05/2018** à **13:41**

Salut

Ne vous inquiétez pas, un retour fait toujours plaisir !

Attention toutefois pour les questions : parfois il vaut mieux avoir fait quelques recherches de son côté et d'aller poser sa question sous cette forme : j'ai rencontré cette difficulté, j'ai trouvé ça pour me dépatouiller (jurisprudences, manuels, codes...), vous confirmez que je suis sur la bonne piste, sinon je suis preneur de vos explications. Cela évitera la tentation d'aller voir votre responsable toute les 5 minutes pour des questions auxquelles vous auriez pu répondre vous même ou d'y aller en montrant qu'au moins vous venez vraiment le voir en dernier recours (ne pas céder à la facilité trop souvent...), histoire d'éviter de le soûler et de lui donner l'impression qu'il perd plus de temps en vous confiant qqch qu'en le faisant lui même.

Personnellement ils aimaient bien les questions typées pratique (genre quand je voyais des différences entre théorie/pratique, ou quand je me demandais pourquoi ils travaillaient dans ce sens alors que ma logique de non professionnel du droit me disait de faire l'inverse...) et les questions sur leur carrière (type : différences entre petite/grosse juridiction, les affaires les plus marquantes, leur parcours pour en être arrivé là...)

Tenez-nous au courant, et n'hésitez pas à partager votre expérience une fois le stage terminé  
^^

Par **Unepersonne**, le **05/06/2018** à **17:44**

Bonjour,

Je vous conseil de réviser la procédure administrative contentieuse, car en tant que stagiaire vous avez plus vérifier les conditions de recevabilité d'une requête, devant un TA. Cela va vous permettre de mieux comprendre une affaire.

Je tiens à préciser que j'ai bossé 2 ans dans un tribunal administratif en tant qu'assistant de justice et tout les stagiaires qu'on accueillais exécutais cette tache en priorité.

Par **LouisDD**, le **05/06/2018** à **19:50**

Salut

Merci pour votre témoignage!

Le problème c'est que le contentieux administratif n'est pas (à moins que) au programme de L2...du coup difficile de bosser ç, après ça peut permettre de prendre de l'avance pour la L3...

De plus quand avez vous effectué ces 2 années ? Parce que perso en L2 à mon stage on m'a dit qu'à ce stade qu'il était compliqué de m'impliquer dans leur travail...

À voir donc, Ça pourra être cool d'avoir un retour de la part de l'intéressé une fois son stage effectué

Bonne soirée

Par **Lorella**, le **05/06/2018** à **20:48**

"sur la bonne pente" : je pense Louis que tu voulais dire sur la bonne piste. ;-)

Par **LouisDD**, le **05/06/2018** à **21:00**

Bobsoir

Bien vu Lorella, J'ai corrigé, le correcteur et prédicteur c'est pratique mais alors des fois les boulettes... Bon en même temps smartphone et forum surtout de longue rédactions, c'est pas forcément la meilleure idée ahaha, mais au moins je suis toujours sur le pont!

Bonne soirée

Par **Lorella**, le **05/06/2018** à **21:27**

La correction automatique et la saisie prédictive sans relecture donnent des résultats parfois surprenants. Pour ton texte, cela m'a fait sourire.